

Courrier du lecteur

Cette rubrique, ouverte gratuitement à nos lecteurs, ne reflète pas forcément l'avis de la rédaction.

Quel plaisir de voir Château-d'Ex revivre! Des bâtiments aux couleurs vives, de nouvelles boutiques; des vitrines attrayantes, même la petite Consoni est devenue coquette et attrayante pour le touriste.

Félicitations à toutes celles et ceux qui ont contribué à donner un nouvel éclat à ce cher village.

Jennifer de Brunn

RÉPONSE À « CLINIQUE GSTAAD »

L'Association des Amis de l'Hôpital de Château-d'Ex a pris connaissance avec intérêt de la prochaine ouverture d'une clinique de grande classe à Gstaad et salue l'intention généreuse et bienveillante de M. Steven Low.

Elle se permet cependant de corriger une inexactitude: il est faux d'écrire que « de telles installations ne sont pas disponibles dans la région ». Entre Bulle et Thounne, deux scanners (CT tomographique par ordinateur) sont à disposition: l'un à Zweisimmen et l'autre à Château-d'Ex. En effet, l'Association a mis à disposition de l'Hôpital de Château-d'Ex, en 2018 déjà, un appareil Siemens de dernière génération qui semble donner entière satisfaction tant aux radiologues qu'aux patients. Il est à disposition des patients de toute la Haute Vallée de la Sarine.

Dans cette époque où les coûts de la santé explosent, il nous paraît peu rationnel et judicieux de disposer de deux appareils tout à fait comparables à 15 km de distance. Au contraire, nous appelons de nos vœux une meilleure collaboration entre M. Low, les médecins du Gessenay, la Commune de Saanen d'un côté et l'Hôpital de Château-d'Ex ainsi que notre Commune de l'autre: que notre Hôpital et la future clinique de Gstaad soient complémentaires pour le plus grand bien des résidents, des touristes et des acteurs de la santé qui auront plaisir à résider dans notre belle région.

*Pour les Amis de l'Hôpital,
Pierre Bernane Favrod-Comne*

ET L'ENFANT... MONSIEUR & MONSIEUR, MADAME & MADAME ?

Cet article ne sous-entend aucun jugement ni ne porte de condamnation sur personne. Ce point de vue pourra paraître réactionnaire à certains lecteurs et valoir à son auteur une volée de bois vert: il assumera!

La Conseillère fédérale Viola Amherd, cellulaire en charge de la protection de la population, déclare que la Constitution suisse ne déclare à nulle part que le mariage serait l'union d'un homme et d'une femme. La remarque paraît naïve: à l'époque de sa rédaction, qui donc aurait-il pensé que le mariage puisse officialiser une autre forme d'union?

La magistrate estime que le droit doit s'adapter à « l'évolution de la société ». Ah bon? Alors imaginons que notre société, si laxiste en matière de conjugalités multiples et diverses, continue d'évoluer aussi rapidement qu'elle l'a fait récemment, en un laps de temps extraordinairement court. Imaginons qu'un jour une initiative en vienne à réclamer la pédonalisation de la pédophilie,

déjà prétendue douce et consentie par certains: hésitions-nous à nous y opposer pour protéger les enfants? Cette pratique cachée existe mais elle est actuellement très largement réprouvée. Elle est condamnée comme physiquement et psychologiquement dangereuse. Tout comme, il y a 30 ans en arrière, l'évocation du mariage pour tous aurait été jugée invraisemblable, voire scandaleuse...

Alain Berset, de son côté, renchérit au nom de la Confédération:

– « Soyons clair! Le bien-être de l'enfant est la priorité principale. Ce qui importe pour l'enfant, c'est bien le soin et l'amour qu'il reçoit et pas la constellation familiale dans laquelle il vit ».

Ah bon? Au vu du faible taux de fidélité des couples homosexuels, le terme « constellation », synonyme de grand nombre, est peut-être ici justifié. Leurs couples se séparent bien plus souvent que ceux des hétérosexuels qui eux se terminent, malheureusement aussi, trop souvent par un divorce. Eux cependant demeureront... le papa et la maman que leurs enfants pourront toujours rencontrer! Mais quand deux hommes convoleront vers d'autres aventures amoureuses après avoir obtenu le droit, par adoption, de satisfaire leur désir d'enfants, qu'advient-il de ceux-ci?

Si ce sont deux lesbiennes qui auront accueilli un enfant, grâce à un don de sperme à l'une d'entre elles et par recours à la Procréation médicalement assistée, celui-ci sera un enfant sans père, ignorant de l'identité de son véritable géniteur...

Une petite porte, entrouverte

L'image est fréquemment utilisée dans le débat actuel. Elle signifie qu'au moment où l'on dira « oui » au mariage des couples homosexuels, on introduira un autre droit! En réalité, nous donnons implicitement notre accord à la Procréation médicalement assistée (PMA). Ceci sans avoir pu nous prononcer sur ce sujet qui aurait dû être normalement soumis séparément au vote...

En ce qui concerne deux femmes lesbiennes, un père ne sera bien sûr pas indispensable. Il suffira qu'un homme inconnu produise « le matériel humain », nécessaire pour répondre à leur nouveau droit, acquis par le mariage, d'avoir un enfant: un droit supérieur à celui de l'enfant qui, lui, ne pourra pas connaître son géniteur. Par ailleurs, il ne pourra pas non plus jouir des présences féminine et masculine de ses parents, telles que des psychologues de renom les jugent aujourd'hui indispensables à leur développement le plus harmonieux.

Débat politique et non... religieux?

Cela dépend, des convictions de chaque citoyen. Celles qui confirment, jusqu'ici, la majorité des citoyens suisses ne manquent pas de se faire largement entendre, renforcées par l'aval des Autorités fédérales et démonstrations de foules colorées à l'appui. C'est pourquoi nous ne saurions pas non plus ignorer celles qui fondent la foi chrétienne, elles qui se soumettent à l'autorité de la Parole de Dieu, consignée dans la Bible.

Elle enseigne que le Créateur a formé l'homme et la femme. Il les a voulus différents, ceci jusque dans leurs si bonnes particularités physiques et sexuelles! Dans sa sagesse, il les a faits semblables mais complémentaires. Pour qu'au sein de leurs différences s'accomplisse leur union, et dans leur union... l'amour! C'est pourquoi Dieu a déclaré que l'homme quitterait son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et qu'ils deviendraient une seule chair. Dès lors, l'enfant qui naîtrait d'eux devrait, mystérieusement, être considéré comme avoir été amené à la vie selon une volonté divine supérieure, dépassant celle de ses parents...

Paul Dubuis

LA MUNICIPALITÉ DE CHÂTEAU-D'EX communiqué



Au cours de ses dernières séances, la Municipalité a, notamment décidé:

- D'autoriser, sans mise à l'enquête publique, sans délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants:
 - Eap Sylviane, Aux Crêtes: Entretien du chemin d'accès (parcelle RF N° 1989)
 - Chabloz Pierre Alain, La Grand Rue: Remplacement des vitrines et pose d'une porte d'entrée dans le bureau au rez-de-chaussée (parcelle RF N° 179)
 - Golay Jacqueline et Philippe, Le Périsset: Restauration de la façade « Ouest » et des escaliers (parcelle RF N° 64)
 - Fontein Duvéken, van der Heijden Orto, Résidence Bon Accueil: Remplacement de la cuisine et du sol (parcelle RF N° 869)
 - Prescendi Mirella, Les Bossons: Rénovation du toit (parcelle RF N° 328)

- D'autoriser, sans mise à l'enquête publique, avec délivrance d'un permis de construire:
 - Kalbfuss Anne-Christine et Nicolas, La Grand-Rue: Création d'une toiture sur la cage d'escalier extérieure et modification du balcon (parcelle RF N° 141)
 - Holzer Käte, Le Monteller: Création de trois ouvertures en toiture sur le pan « Ouest » (parcelle RF N° 1704)
 - Richner Marie et Philippe, Chez les Payroz: Réfection et modification de la terrasse avec nouvel escalier (parcelle RF N° 2411)
 - Lansim SA, Aux Paccots et Au Leyssaler: Assainissement des fumières (parcelle RF N° 1363)
 - Niggli Olivier, Jaccard Eliane, Jaccard Paul c/o Niggli Josiane: Isolation de la toiture avec création de deux ouvertures (parcelle RF N° 400)
 - Turrian Isaline et Denis, Combette: Pose de 10 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur le balcon « Ouest » (parcelle RF N° 4291)
 - Federici Aldo, Les Bossons: Diverses modifications intérieures et ouvertures en façades (parcelles RF N° 324, 326 et 327)

La Municipalité

TIR DE MANNENBERG

Si, durant la guerre de 39-45, un prêt de munition des sociétés de tir de Château-d'Ex et Rougemont avait permis, aux organisateurs du Tir Historique de Mannenberg, de maintenir leur manifestation, l'an passé, malheureusement aucune aide n'a pu éviter l'annulation de l'édition 2020. Cette année, par contre, en respectant les directives Covid-19, les passionnés de tir du Simmental et du Saanenland se sont retrouvés sur le site historique en dessous de Mannried. Invités, depuis l'aide providentielle, trois groupes de 6 tireurs du Pays-d'Enhaut se sont présentés sur les stalles. Le groupe Gentiane s'est illustré en remportant la 2^e place de leur classement à 1 point des premiers: le groupe Hongrin prend la 6^e et les JT, la 9^e.

Sur le plan individuel, Johann Pilet 39 pts sur 40; Tell Schwitzguébel et Richard Gétaz, 38; Albert Sumi, 37; Pierre-François Perren, 37 (obtient sa 15^e distinction); Pierre-Alexandre Perren, 37; Alfred Haldi, 36; Jean-Paul Perren, 36; Samuel Lenoir, 33; François Yersin et Patrick Rosat, 32.

Y. B.

URGENCES SANTÉ

Service de garde médicale: tél. Hôpital du Pays-d'Enhaut: 17.

Colonne de secours CAS – Pharmacie de garde: Amavivier. Ouvert le dimanche et jours fériés 18h-18h30.

Service d'urgence dentaire: 058 636 90 00.

Centre médico-social du Pays-d'Enhaut: 4: aide et soins infirmiers, service social, ergothérapie, du lundi au vendredi: de 026 924 22 90; de 13h30 à 18h30.

Service d'entraide et Pays-d'Enhaut: réponse téléphonique au vendredi de 8h à 11h au 026 924 22 90.

Centre social régional de 1 Pays-d'Enhaut: ouverture les au jeudi. Sur rendez-vous. Bât de Château-d'Ex (3^e étage), tél. 026 924 22 90.

Agence d'assurances sociales haut: ouverture tous les matins de 8h à 12h. Les après-midi sur rendez-vous. tél. 026 924 22 90.

Pro Senectute Vaud: consultation médico-social et visites à domicile 22 98 (le matin).

Réseau de mamans de jour: aide au placement d'enfant, tél. 026 924 22 90.

Garderie du Pays-d'Enhaut: 7h-18h30. 1-7 ans. Tél. 026 924 22 90.

Soucis de pédiatrie ou de puériculture: 026 924 22 90.

Ecoute-Thérapie-Accompagnement: enfant, couple, (aussi soutien scolaire). Carine Morier-Genoud, tél. 076 666 6666.

Pro-XX Pays-d'Enhaut: présences relais pour l'entourage fatigué – 079 764 02 60.

Allo Cancer: 155 42 48

Ligne palliative: 021 800 33 33

TAXI BALLON: 026 924 56 55

Lundi à vendredi, 8h à 18h.

Espace ballon ouvert de mardi à jeudi de 14h à 17h.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE A LA CHAUNANNE

Pasteur: Guy Liagre 021 331 331

secr.ch - Présidente: Sarah Blummann

sarah.blum@bluwin.ch. Secrétaire: 079 577 58 37.

Dimanche 19 sept., 10h: culte de 10h.

PAROISSE CATHOLIQUE D'ENHAUT

www.paroissechateaudex.ch

Vous pouvez contacter le prêtre de Stantissas Le au 026 924 64 44.

Vendredi 9h: messe.

Samedi 18h: messe.

Dimanche 10h: messe du 10h.

Mercredi 17h30: chapelier s'adresse à 18h.

AUTRES SERVICES RELIÉS

St. Peter's English-Speaking

Château-d'Ex: Contact: info@st-peter.ch

Services every Sunday at 17h.